

AFFAIRE N° 6. - Acquisition par la Commune de SAINT-DENIS de trois terrains situés respectivement au Bois de Nèfles et à la Bretagne destinés à recevoir la construction de réservoirs et de stations de traitement pour les adductions d'eau de Bois de Nèfles - Moufia et de la Bretagne

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous proposer de faire l'acquisition:

- a) d'un terrain de 420 m² situé au Bois de Nèfles appartenant aux héritiers DAMOUR Jurien, destiné à recevoir la construction d'un réservoir pour l'adduction d'eau de Bois de Nèfles-Moufia. Le prix proposé par M. DAMOUR Jurien est de 350.000 Frs CFA (Financement par inscription d'un crédit correspondant à la dépense au budget primitif 1967);
- b) d'une parcelle de terrain de 600 m² située au Bois de Nèfles appartenant à M. Georges LEVENEUR destinée à recevoir la construction d'une station de traitement pour l'adduction d'eau de Bois de Nèfles-Moufia. Le prix proposé par M. LEVENEUR est de 1.200.000 Frs CFA (Financement par inscription d'un crédit correspondant à la dépense au budget primitif 1967);
- c) d'une parcelle de terrain de 600 m², située à la Bretagne appartenant à M. DEVEAUX Albert, destinée à recevoir la construction d'une station de traitement pour l'adduction d'eau de la Bretagne. M. DEVEAUX Albert nous a fait une offre pour la vente de son terrain s'élevant à 330.000 Frs CFA (Paiement par inscription d'un crédit correspondant à la dépense au budget primitif 1967).

Mesdames et Messieurs, ces trois offres me paraissent raisonnables et je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet./.

Les trois propositions contenues dans le rapport ci-dessus sont adoptées, chacune par vote séparé, à l'unanimité.